



Tel et Fax : 04-70-55-60-25
E.mail : mairielepin1@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2015

o Le conseil municipal autorise M le Maire à signer avec le Département de l'Allier, une convention précisant les modalités d'installation et d'entretien d'un plateau ralentisseur sur la RD 21, en agglomération, à hauteur de la mairie.

o Il autorise également M le Maire à signer avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité, portant sur la restructuration de la salle polyvalente

o Il décide de rembourser à un agent de la collectivité, le cout de formation restant à sa charge suite à l'obtention du BAFA, car cette personne pourra assurer les remplacements à l'accueil de loisirs et à l'école maternelle.

o Il autorise le directeur de l'accueil de loisirs à suivre une formation de 3 jours au CNFPT d'Auvergne afin de l'aider dans l'élaboration d'un PEDT. Les frais de formation seront pris en charge par la collectivité.

o Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 20 avril 2015 et d'engager M ANDRE Pierre pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie. Il décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2015, suite à la mutation de l'agent vers une autre collectivité territoriale. Enfin, il décide de créer un poste d'adjoint technique à 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2015 et de supprimer celui à 17.5 heures.

DIVERS

o Le conseil municipal est informé que la prochaine réunion est fixée au 13 avril 2015 à 20 heures.

o Le conseil municipal est informé que le matériel nécessaire pour clôturer le chemin piétonnier sera acheté auprès des établissements DESCREUX de COULANGES et ICPF de PARAY LE MONIAL.

o Le conseil municipal laisse à l'étude le lancement de l'appel d'offres concernant la réalisation de la première tranche du lotissement « des Vignes ». il laisse également à l'étude le devis ORANGE.

o Le conseil municipal est informé qu'un adjoint d'animation avait souhaité prendre un congé parental suite à la naissance de son deuxième enfant, le 05 juillet 2012. M le Maire précise que l'agent reprendra ses fonctions à compter du 06 juillet 2015.

o M JARDIN Pascal est chargé de demander des devis pour la réfection de certains chemins communaux.

Le Maire,
R. BONNOT